
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

16 MARS 2015

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

CONCERNANT LE SOUTIEN DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES AU
PROCESSUS DÉMOCRATIQUE À L'OEUVRE EN TUNISIE(1)

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS
INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES
AFFAIRES GÉNÉRALES, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES
PROFESSIONS DES SOINS DE SANTÉ ET DU RÈGLEMENT, DE
L'INFORMATIQUE, CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES
MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES

PAR **MME FRANÇOISE BERTIEAUX.**

(1) Voir Doc. n°72 (2014-2015) n°1

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----------|
| RAPPORT | 3 |
| 1 Procédure | 3 |
| 2 Exposé des développements de la proposition de résolution par Mme Bertieaux, co-auteure | 4 |
| 3 Discussion | 4 |
| 4 Votes | 4 |

RAPPORT

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a, en sa réunion du 16 mars 2015 (2), examiné la proposition de résolution concernant le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au processus démocratique à l'œuvre en Tunisie (Doc.72 (2014-2015) n°1) de M. Alain Destexhe et Mme Françoise Bertieaux et M. Jean-Paul Wahl.

1 Procédure

Mme Vienne prend la parole pour informer les commissaires du futur dépôt d'une proposition de résolution(3) sur le même thème et d'ailleurs cosignée également par M. Destexhe.

Dans ce contexte, il lui semble souhaitable que le même rapporteur soit désigné pour l'examen des deux textes.

Mme Bertieaux rappelle que M. Destexhe a été le premier à mettre en exergue la nécessité d'une résolution par rapport à la situation tunisienne.

Elle rappelle que la proposition de résolution avait été, avant d'être déposée par M. Destexhe, M. Wahl et elle-même, proposée à la cosignature des autres partis, mais cela sans succès. Elle regrette dès lors l'attitude de la majorité qui, en vue de reprendre la main, annonce aujourd'hui le dépôt d'une proposition de résolution sur le même sujet. L'objectif de M. Destexhe est l'adoption d'une résolution. Aussi si M. Destexhe a cosigné avec la majorité le nouveau texte, c'est parce que son dessein reste identique.

Elle insiste sur la médiocrité de la méthode de la majorité à laquelle d'ailleurs, elle déclare, être souvent confrontée. Comme il n'y a pas d'autres choix que de s'inscrire dans ce cycle et ce système

de bêtises pour faire avancer des idées, elle explique que M. Destexhe a donc signé le nouveau texte.

Mme Vienne souligne qu'elle a toujours été attentive à la Tunisie. Elle explique que le nouveau texte permettra de mettre en évidence des éléments fondamentaux qui ne se retrouvent pas dans la proposition de résolution examinée. Elle ajoute que le nouveau texte est, aux dires-mêmes de M. Destexhe, beaucoup plus complet que le texte initial. En outre, elle signale que la nouvelle proposition de résolution est cosignée par le cdH et, peut-être même, par Ecolo, ce qui, à ses yeux, est la preuve que le texte a un certain sens.

Dans ce contexte, elle ne voudrait pas que l'on réduise à des querelles de cours de récréation un sujet aussi important. Dès lors, elle préférerait que la commission ne vote pas sur le texte de la proposition de résolution. Elle trouverait ridicule de voter contre cette proposition de résolution dont M. Destexhe est cosignataire alors qu'un nouveau texte va être déposé avec lui prochainement.

Mme Ryckmans regrette de ne pas avoir été associée à l'écriture de la nouvelle proposition de résolution et de l'arrivée tardive de la proposition en vue de la cosigner.

Si elle désapprouve également ce genre de méthode, elle espère malgré tout pouvoir cosigner le texte moyennant des amendements mineurs. Elle souhaiterait y rappeler ce qui se fait déjà en matière de coopération entre la Tunisie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle aimerait quelques aménagements du dispositif pour mettre en lumière des éléments intéressants en matière de droits humains, pour associer la Commission Vérité et Réconciliation ainsi que préciser l'appui de la Fédération Wallonie-Bruxelles au bon fonctionnement d'instances indépendantes pour la régulation des médias et des droits humains.

Mme Vienne précise que le texte est ouvert à cosignature et que si des amendements sont souhaités, ils devront être proposés lors de l'examen du texte en commission.

(2) Ont participé aux travaux de la commission :

M. Dermagne, M. Luperto, M. Onkelinx, Mme Targnion, Mme Vienne (en remplacement de M. Martin), Mme Bertieaux, M. Brotchi (Président), M. Destrebecq, M. Mampaka Mankamba (en remplacement de M. Arens), Mme Waroux

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Knaepen, Mme Ryckmans, Mme Trotta, membres du Parlement

M. Demotte, Ministre-Président

Mme Duvinage, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Demotte

M. Detheux, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Demotte

Mme N'Kunda, collaboratrice du groupe PS

Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR

M. Caillet, collaborateur du groupe cdH

(3) Voir Doc. 89 (2014-2015) n°1.

Le **Président** rappelle aux commissaires que la proposition à l'examen figurait dans l'arrière de la commission et que c'est grâce à une volonté partagée par tous les commissaires qu'il a été décidé de les examiner dans leur ordre chronologique de manière à ce que l'arrière soit épuré.

Mme Bertieaux regrette, et ce, de manière générale, que dans ce parlement, il y ait des manœuvres politiciennes à répétition sur des sujets d'intérêt général où les parlementaires auraient pu faire glorieusement l'unanimité. Il en va ainsi du texte à l'ordre du jour de la commission qui pourrait très bien être amélioré par des amendements et voté par tous.

Le **Président** conclut l'incident en regrettant que les commissaires discutent d'un texte dont ils ne sont même pas encore saisis.

2 Exposé des développements de la proposition de résolution par Mme Bertieaux, co-auteure

Mme Bertieaux expose que nul n'ignore le parcours politique que la Tunisie a connu ces dernières années. Elle cite pour illustrer son propos, le printemps arabe, la constituante et les interrogations lors du parcours de la constituante sur l'usage juridique pour un renouveau démocratique et enfin le soulagement à l'adoption de la Constitution.

Il s'agit d'une avancée majeure dans le processus de transition démocratique. Depuis lors, les élections législatives ont eu lieu et la société tunisienne est dotée d'un véritable parlement ainsi que d'un président de la République, M. Beji Caïd Essebsi, élu démocratiquement.

Dans ce contexte, la proposition de résolution demande au gouvernement de :

- de soutenir toute initiative visant à intensifier le processus démocratique relatif aux réformes en matière de droits humains ;
- de soutenir les projets et renforcer les collaborations dans les matières relevant de ses compétences avec la Tunisie ;
- de soutenir et promouvoir toute initiative visant tout particulièrement à la promotion de l'égalité hommes-femmes ;
- et de féliciter officiellement le nouveau Président de la République tunisienne, M. Béji Caïd Essebsi, élu au terme d'un processus démocratique.

Mme Bertieaux précise que la Tunisie se trouve dans l'espace francophone. Elle ajoute que cela fait partie de nos obligations au sein de la

Francophonie et de manière générale, d'un processus accompagné par l'OIF.

Mme Bertieaux déclare à nouveau que le dispositif peut être amélioré. Elle a notamment entendu les déclarations de la majorité par rapport au nouveau texte ainsi que les propositions d'amendements de Mme Ryckmans. Elle répète que ce texte est amendable.

3 Discussion

Mme Waroux déclare au nom de son groupe être favorable au soutien de la Tunisie dans la consolidation d'un Etat de droit, raison pour laquelle un nouveau texte a été rédigé dans ce sens. Elle précise que le nouveau texte est plus abouti et présente des revendications ambitieuses.

Elle regrette que la proposition de résolution présentée par Mme Bertieaux ne fasse pas de mention explicite de relations multilatérales comme levier, tel l'appartenance mutuelle à l'OIF. Elle aurait souhaité plus de sortie du cadre institutionnel pour mettre à contribution les milieux académiques, culturelles ou associatifs, et d'ambition en vue d'élargir ce processus démocratique aux pays voisins.

Elle affirme que pour le cdH, il s'agit de porter un message fort et unilatéral à la fois aux autorités, mais surtout à la société tunisienne. Elle conclut que ce texte ne rejoint malheureusement leurs attentes.

Mme Bertieaux rappelle avoir proposé clairement d'amender sa proposition de résolution. Or elle entend les modifications souhaitées par Mme Waroux qui conclut finalement que le texte ne répond pas à ses attentes plutôt que de déposer un amendement dans ce sens. Elle trouve la situation surréaliste.

Mme Vienne réplique que le MR, en la personne de M. Destexhe a cosigné le texte dont parle Mme Waroux.

4 Votes

Par 7 voix contre 2, la Commission a rejeté la proposition de résolution concernant le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au processus démocratique à l'œuvre en Tunisie (Doc.72 (2014-2015) n°1) de M. Alain Destexhe, Mme Françoise Bertieaux et M. Jean-Paul Wahl.

A l'unanimité des membres présents, la Commission a fait confiance au Président et à la Rapporteuse pour la rédaction du rapport.

| | |
|----------------|--------------|
| La Rapporteuse | Le Président |
| F. Bertieaux | J. Brotchi |